

Prime "Macron" 2020 ?!

L'assemblée et le sénat viennent de se prononcer pour la reconduction de cette mesure. **La CFDT écrit à la direction générale...**



certation avec les organisations syndicales (comme se fut le cas fin 2018 et début 2019).

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Directeur des Ressources Humaines Groupe, l'expression de nos sentiments distingués.



Courrier du 19 novembre 2019.

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines Groupe,

Décembre 2018, le Parlement validait le principe d'une prime exceptionnelle – et facultative – versée par les employeurs aux salariés touchant jusqu'à 3600 euros net par mois.

Ce gain de pouvoir d'achat, totalement exonéré de prélèvements fiscaux et de cotisations sociales, était l'une des réponses du gouvernement à la crise sociale.

Carrefour avait décidé unilatéralement, de verser une somme de 200 € par salarié à la fin février de 2019.

Un an plus tard, le dispositif est reconduit. Les députés l'ont acté le 23 octobre, et les sénateurs les ont imités dans la nuit du 12 au 13 novembre, en approuvant l'article 7 du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2020.

La CFDT demande que l'entreprise renouvelle cette disposition et en améliore le montant.

Nous souhaitons que les modalités d'attribution soient discutées lors d'une réunion de con-

Focus sur la prime défiscalisée

Cette «prime Macron» défiscalisée et exonérée de cotisations était un appel à l'aide des entreprises pour répondre à la crise des gilets jaunes.

Résultat, entre le 10 décembre et le 31 mars, quelque 5 millions de salariés avaient reçu de leur employeur ce bonus d'un montant moyen de 400 euros.

Au total, 2.2 milliards d'euros de primes avaient été versés dans 408 000 établissements, soit 20 % des entreprises, à un quart des salariés du secteur privé.

Environ 30 % étaient du montant maximum, 1 000 euros.

Carrefour avait versé 200 €, ce qui représentait une somme globale d'environ 20 millions d'€.

AFFAIRE A SUIVRE